

DOSSIER
D'INSCRIPTION

MERCREDIS
2018-2019



À RETOURNER AVANT LE 6 JUILLET :

au site d'Henrichemont, boîte aux lettres
de la Communauté de Communes :

6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont
hakima.benrabia@terresduhautberry.fr
Tél. 06 42 98 69 36

au siège de la Communauté de Communes :

31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix-d'Angillon
veronique.gaillard@terresduhautberry.fr
Tél. 06 32 57 82 00

à l'Espace Jean Zay :

345, route de l'Etang - 18110 Saint-Martin-d'Auxigny
thomas.devautour@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 55 11 11

au pôle enfance-jeunesse :

20, route du Crêton - 18110 Vasselay
anne.thomas@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 25 46 61

CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS

- HENRICHEMONT
- SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- SAINTE-SOLANGE

www.terresduhautberry.fr

Merci de prendre connaissance de ces informations avant de remplir le dossier.



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Conditions d'inscriptions dans un centre de loisirs
(règlementation du ministère de la Jeunesse et des Sports) :
- enfant de 3 ans propre et scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale)

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour un des centres de loisirs de la Communauté de Communes. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : dates d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur...

Ce dossier d'inscription est à compléter avec le plus grand soin, et à **retourner à l'un des endroits suivant avant le 6 juillet 2018** :

- **à l'antenne de la Communauté de Communes (boîte aux lettres) :**
6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont / hakima.benrabia@terresduhautberry.fr
- **au siège de la Communauté de Communes :**
horaires de permanences : lundi 9h-12h
31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix d'Angillon / veronique.gaillard@terresduhautberry.fr
- **à l'Espace Jean Zay :**
345, route de l'Etang - 18110 St Martin d'Auxigny / thomas.devautour@terresduhautberry.fr
- **au Pôle Enfance-Jeunesse :**
20, route du Crêton - 18110 Vasselay / anne.thomas@terresduhautberry.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant. L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées. **Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée.** Vous recevrez alors un mail de préférence, (à renseigner sur la page 3) ou un courrier de confirmation par voie postale.

Attention ! : des listes d'attentes peuvent être mises en place pendant la période des inscriptions en raison du nombre limité de places.

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner :

Pour les enfants déjà inscrits au centre de loisirs : été 2018	Pour les enfants n'étant pas inscrits au cours de l'été 2018
Page 11 complétée recto verso (pages 3 et 5 si modifications)	Pages 3, 5, 11 complétées recto verso et joindre : - Photocopie des vaccinations de l'enfant - Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation du parent dont dépend l'enfant - Une attestation d'assurance extrascolaire 2018 - 2019 ou responsabilité civile - Un justificatif de votre quotient familial 2018 ou feuille d'imposition N-1

Les prochaines inscriptions :

Périodes	Dates inscriptions
PETITES VACANCES D'AUTOMNE	du lundi 24 septembre au vendredi 12 octobre 2018



Dossier d'inscription accueil de loisirs 2018-2019

Aucun dossier ne sera pris en compte après le 6 juillet 2018

Fiche de renseignements

Cochez les cases correspondantes **MERCREDIS**

- Henrichemont
 Saint-Martin-d'Auxigny
 Sainte-Solange

QUOTIENT FAMILIAL 2018 :

En l'absence de justificatif Msa/Caf ou feuille d'imposition N-1, le tarif le plus élevé sera appliqué

N° allocataire de la Caisse d'allocations familiales (partenaire financier) :

ou N°MSA : clé

L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : M F

Âge :

École : Classe (à la rentrée 2018-2019) :

Adresse du domicile :

Date et lieu de naissance :

Pour les enfants de moins de 6 ans, souhaitez-vous que votre enfant participe à la sieste ?

Oui Non Si oui, merci de fournir des draps.

Dans tous les cas, un temps calme est proposé à chaque tranche d'âge après le repas.

1^{er} RESPONSABLE LEGAL :

(adresse de facturation) :

Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail (pour accuser réception du dossier d'inscription) :

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

2^{ème} RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail :

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

En cas d'urgence, le centre de loisirs doit contacter en priorité :

Choix 1 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant :

Tel (s) :

Choix 2 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant :

Tel (s) :

Choix 3 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant :

Tel (s) :



ORGANISME D'ASSURANCE dont dépend le responsable de l'enfant :
Assurance extrascolaire (ou RC ou garantie individuelle d'accident) :
Numéro :

Autorisation du responsable légal :

Je soussigné (e), Père, Mère, Tuteur,* :
Responsable de l'enfant désigné sur cette fiche,

- l'autorise à participer à toutes les activités proposées (sur place) par le centre de loisirs à l'exception de celle(s) contre-indiquée(s) par un certificat médical (à fournir lors de l'inscription)

() – l'autorise à quitter seul le centre (le midi et le soir)

ou

() – ne l'autorise pas à quitter seul le centre de loisirs,
il sera pris en charge par :

Mère

Père

Autre personne : Nom / prénom et lien de parenté

.....
.....
.....
.....

- autorise l'équipe de direction du séjour à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents,
- autorise la Communauté de Communes (organisateur) à utiliser les photos ou vidéos et/ou films sur le site internet de la communauté de communes et dans le cadre de documents de communication ou d'exposition (*Rayer la mention en cas de désaccord*),
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible en fin de dossier et sur le site internet www.terresduhautberry.fr rubrique enfance jeunesse
- autorise la Communauté de Communes à consulter mon quotient familial sur la base de données de la Caf.
- souhaite m'abonner à la Newsletter de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

* rayez les mentions inutiles

Signature du Responsable légal,

Le

« Lu et approuvé »,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre service et à l'attention des animateurs. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au service enfance-jeunesse. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Fiche Sanitaire de Liaison

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Année scolaire 2018-2019

A remplir obligatoirement si modification ou nouvelle inscription, et à retourner avec le dossier d'inscription

L'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
Age : Classe (année scolaire 2018-2019):

1 - Vaccinations

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant, vous pouvez également joindre les photocopies).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES PRÉCISER

ALIMENTAIRES oui non

(régime particulier dans la limite de la faisabilité de la société de restauration, et sur prise de rendez-vous).

PRÉCISER



P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours : oui non

(si oui joindre obligatoirement le protocole et toutes informations utiles, fournir le repas du midi et le goûter)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION)
EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3 - Informations complémentaires . (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISER (ex : qualité de peau, crème solaire)

4 - Activités sportives et baignades

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

5 - Responsable de l'enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. fixe domicile : Bureau :

Portable :

Nom et tél. du médecin traitant :

*Je soussigné(e),
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe
d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention
chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou
un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date : Signature :

*Document issu de l'original CERFA paramétré pour les besoins des structures ALSH
de la communauté de communes Terres du Haut Berry*



LES CENTRES DE LOISIRS S'ADAPTENT À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

3 CENTRES DE LOISIRS À VOTRE DISPOSITION SUR LE TERRITOIRE LES MERCREDIS À
HENRICHEMONT • SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY • SAINTE-SOLANGE

2 ORGANISATIONS POSSIBLES

1 À LA JOURNÉE POUR LES ÉCOLES À 4 JOURS

*Allogny / Aubinges / Azy / Fussy / Henrichemont / Menetou-Salon / Montigny / Morogues /
Neuvy-Deux-Clochers / Parassy / Saint-Martin-d'Auxigny / Sainte-Solange / Soulangis / Vasselay*

Accueil matin	Journée	Demi-journée	Accueil soir
7h30 - 10h00	10h00 - 17h00 avec repas	10h00 - 12h00 matin	17h00 - 18h30
	10h00 - 12h00 13h30 - 17h00 sans repas	12h00 - 13h30 repas	
		13h30 - 17h00 après-midi	

PAS DE TRANSPORT, vous devez déposer et récupérer votre enfant sur place.

2 À LA DEMI-JOURNÉE POUR LES ÉCOLES À 4 ½ JOURS

*Achères / Brécy / Les-Aix-d'Angillon / Pigny / Quantilly / Rians / Saint-Eloy-de-Gy / Saint-Georges-sur-Moulon / Saint-Palais /
Vignoux-sous-les-Aix*

Navette sortie d'école + repas + demi-journée	Demi-journée uniquement	Accueil soir
de la sortie d'école (entre 11h30 et 12h30 selon les écoles) à 17h00	13h30 à 17h00	17h00-18h30

Vous avez le choix entre :

- **amener vous-même votre enfant** entre 13h30 et 14h au centre de loisirs afin qu'il participe l'après-midi au centre,

ou bien,

- **choisir une formule navette + repas + demi-journée** où l'enfant est récupéré à la sortie d'école par des animateurs puis acheminé au centre de loisirs en bus pour prendre son repas et passer l'après-midi au centre.

PAS DE TRANSPORT LE SOIR, vous devez reprendre votre enfant entre 17h et 18h30.



Comment remplir le dossier ?

Plusieurs cas de figure :

- **je connais mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, j'ai besoin du centre de loisirs toute l'année, je remplis les tableaux des 3 trimestres pages 11 et 12,
- **je connais partiellement mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, je remplis selon les besoins connus et je ferai le point chaque trimestre,
- **je ne connais pas mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, je m'adresserai directement au centre de loisirs à la rentrée pour faire part de mes besoins occasionnels

Nouveaux tarifs

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et afin de favoriser l'accessibilité des familles aux accueils de loisirs, nous poursuivons la mise en œuvre d'une politique tarifaire basée sur quotient familial (QF) connu au 1^{er} janvier de l'année en cours.

En vue de la nouvelle organisation des centres de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les accueils de loisirs s'adaptent et ouvrent désormais le mercredi à la journée. De par ce nouvel aménagement, le conseil communautaire, en date du 31 mai 2018 a validé les tarifs suivants applicables aux familles.

TARIFS À COMPTER DU 01/09/2018	Journée	Demi-journée	Repas	Forfait Demi-journée + repas + transport sortie d'école (uniquement les mercredis)	Forfait semaine 5 journées	Forfait semaine 5 journées
Territoire *						
QF < 400	2,10 €	1,30 €	2,55 €	4,15 €	9,45 €	5,80 €
401 ≤ QF < 586	3,70 €	2,25 €	2,80 €	5,35 €	16,65 €	10,10 €
587 ≤ QF < 1155	6,30 €	3,85 €	3,10 €	7,20 €	28,35 €	17,30 €
1156 ≤ QF < 1499	7,40 €	4,40 €	3,60 €	8,25 €	33,50 €	19,80 €
1500 ≤ QF	8,20 €	5,10 €	4,10 €	9,50 €	36,50 €	23,00 €
Hors Territoire						
QF < 400	6,30 €	3,85 €	3,10 €		28,35 €	17,30 €
401 ≤ QF < 586	7,40 €	4,40 €	3,60 €		33,50 €	19,80 €
587 ≤ QF < 1155	8,20 €	5,10 €	4,10 €		36,50 €	23,00 €
1156 ≤ QF < 1499	10,20 €	7,65 €	4,35 €		47,25 €	34,40 €
1500 ≤ QF	12,25 €	10,20 €	4,60 €		55,10 €	45,90 €

En cas d'absence de QF, le tarif le plus élevé sera appliqué

* Territoire Terres du Haut Berry : familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 29 communes de la Communauté de Communes.

Les repas sont indépendants des forfaits.

Toute inscription non annulée 48h à l'avance (par mail, par téléphone ou sur place) sera facturée selon les souhaits d'inscription figurant sur cette page.

A compter du 01/09/2018, afin de lutter contre l'effet «réservation/annulation» systématique, 3 absences consécutives, même excusées, entraineront d'office la désinscription de l'enfant pour la période concernée (sauf justificatif médical). CF règlement intérieur page 13.

Centre de loisirs les circuits des mercredis

POUR LES ÉCOLES À 4 ½ JOURS

Achères / Brécy / Les-Aix-d'Angillon / Pigny / Quantilly / Rians / Saint-Eloy-de-Gy / Saint-Georges-sur-Moulon / Saint-Palais / Vignoux-sous-les-Aix

CENTRE DE LOISIRS À HENRICHEMONT



Une navette proposée (le midi)* : **Circuit vert**

Départ	Arrivée
Achères 12h25	Henrichemont 12h40

CENTRE DE LOISIRS À SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY



3 navettes proposées (le midi)* :

Circuit jaune

Départ	Arrivée
Saint-Palais 11h30	Saint-Martin-d'Auxigny 11h55
Quantilly 11h40	

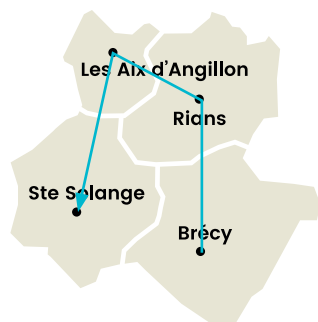
Circuit violet

Départ	Arrivée
Saint-Eloy-de-Gy bourg 12h10	Saint-Martin-d'Auxigny 12h30

Circuit rouge

Départ	Arrivée
Pigny 11h45	Saint-Martin-d'Auxigny 12h30
Vignoux-sous-Les-Aix 12h00	
St-Georges-sur-Moulon 12h15	

CENTRE DE LOISIRS À SAINTE-SOLANGE



Une navette proposée (le midi)* : **Circuit bleu**

Départ	Arrivée
Brécy 11h55	Sainte-Solange 12h40
Rians 12h10	
Les Aix-d'Angillon 12h25	

* Les circuits peuvent faire l'objet de modifications selon le nombre d'enfants inscrits.
Attention pas de transport suite aux APC hors horaires scolaires.

Organisation des mercredis 2018-2019

Henrichemont

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes Sortie écoles à 4,5 jours
Ecole	52 places (dont 16 maternelles)	3-5 ans 6-8 ans 9-11 ans	Accueil matin : 7h30-10h Matinée : 10h-12h Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : Entre 13h30 et 14h30 Après-midi : 13h30-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	06 42 98 69 36	4 animateurs 1 directeur	Achères

Saint-Martin-d'Auxigny

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes Sortie écoles à 4,5 jours
Espace Jean Zay	164 places (dont 56 maternelles)	3-5 ans 6-8 ans 9-11 ans	Accueil matin : 7h30-10h Matinée : 10h-12h Repas : 12h-13h30 Accueil après-midi : Entre 13h30 et 14h30 Après-midi : 13h30-17h Accueil soir : 17h-18h30	02 48 55 11 11	16 animateurs 1 adjoint 1 directeur	Saint-Palais Quantilly Saint-Eloy-de-Gy bourg Pigny Vignoux-sous-les-Aix Saint-Georges-sur-Moulon

Sainte-Solange

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes Sortie écoles à 4,5 jours
Salle des fêtes et école maternelle	60 places (dont 24 maternelles)	3-5 ans 6-8 ans 9-11 ans	Accueil matin : 7h30-10h Matinée : 10h-12h Repas : 12h-13h30 Accueil après-midi : Entre 13h30 et 14h30 Après-midi : 13h30-17h Accueil soir : 17h-18h30	06 32 57 82 00	6 animateurs 1 directeur	Brécly Rians Les Aix-d'Angillon

Comment sont constitués les groupes d'âges ?

- les maternelles (~3-5 ans) : petite section, moyenne section et grande section de maternelle
- les élémentaires (~6-8 ans) : CP, CE1, CE2
- les pré ados (~9-11ans) : CM1, CM2
- les ados (~12 ans) : collège et +

Inscriptions mercredis 2018-2019

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (année scolaire 2018-2019) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

- MERCREDIS CENTRE DE LOISIRS**
- Henrichemont
 - Saint-Martin-d'Auxigny
 - Sainte-Solange

Pour les besoins de la navette (lieu de prise en charge de l'enfant à la sortie d'école) :

Ecole de l'enfant :

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

Précision : Il n'y a pas de transport retour, vous devez reprendre votre enfant directement au centre de loisirs entre 17h et 18h30.

Comment compléter cette fiche d'inscription ?

PLUSIEURS CAS DE FIGURE :

- **je connais mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, j'ai besoin du centre de loisirs toute l'année, je remplis les tableaux des 3 trimestres,
- **je connais partiellement mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, je remplis selon les besoins connus et je ferai le point chaque trimestre,
- **je ne connais pas mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019, je m'adresserai directement au centre de loisirs à la rentrée pour faire part de mes besoins occasionnels

1^{er} trimestre : du 5 septembre au 19 décembre 2018

		Septembre				Octobre			Novembre			Décembre			
		Mer. 05	Mer. 12	Mer. 19	Mer. 26	Mer. 03	Mer. 10	Mer. 17	Mer. 07	Mer. 14	Mer. 21	Mer. 28	Mer. 05	Mer. 12	Mer. 19
Accueil matin 7h30-10h00															
Journée	avec repas														
	sans repas														
Demi journée	matin														
	repas														
	après-midi														
Formule navette + repas + demi-journée (pour les écoles à 4,5 jours)															
Accueil soir 17h00-18h30															



2^{ème} trimestre : du 9 janvier au 3 avril 2019

		Janvier				Février		Mars			Avril	
		Mer. 09	Mer. 16	Mer. 23	Mer. 30	Mer. 06	Mer. 27	Mer. 06	Mer. 13	Mer. 20	Mer. 27	Mer. 03
Accueil matin 7h30-10h00												
Journée	avec repas											
	sans repas											
Demi journée	matin											
	repas											
	après-midi											
Formule navette + repas + demi-journée (pour les écoles à 4,5 jours)												
Accueil soir 17h00-18h30												

3^{ème} trimestre : du 24 avril au 3 juillet 2019

		Avril	Mai				Juin				Juil.	
		Mer. 24	Mer. 01	Mer. 08	Mer. 15	Mer. 22	Mer. 29	Mer. 05	Mer. 12	Mer. 19	Mer. 26	Mer. 03
Accueil matin 7h30-10h00												
Journée	avec repas											
	sans repas											
Demi journée	matin		F	F								
	repas		E	E								
	après-midi		E	E								
Formule navette + repas + demi-journée (pour les écoles à 4,5 jours)												
Accueil soir 17h00-18h30												



Toute inscription non annulée 48h à l'avance (par mail, par téléphone ou sur place) sera facturée selon les souhaits d'inscription figurant sur cette page.

A compter du 01/09/2018, afin de lutter contre l'effet «réservation/annulation» systématique, 3 absences consécutives, même excusées, entraineront d'office la désinscription de l'enfant pour la période concernée (sauf justificatif médical). CF règlement intérieur page 13.

Règlement intérieur

1/ Présentation

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry compte parmi ses compétences la «gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant les temps péri et extra-scolaires».

Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Les Francas.

2/ Fonctionnement

Les structures sont ouvertes à tous les enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'aux enfants dont l'un des parents travaille sur le territoire. Elles fonctionnent en période de vacances du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et les mercredis en période scolaire.

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Pour déposer et reprendre les enfants, il est demandé aux familles de se garer sur les espaces réservés à cet effet, sans encombrer les passages et voies de stationnement des bus.

La structure décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (argent, téléphone portable, jeu vidéo...).

L'utilisation des téléphones portables n'est pas souhaitée au sein de la structure. Il pourra être ponctuellement toléré, de manière strictement encadrée par l'équipe d'animation lors d'un camp, ou à l'occasion de certaines sorties ou activités spécifiques.

Conditions d'inscription dans un accueil de loisirs :

- enfant de 3 ans, propre et déjà scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale).

Les inscriptions sont prises par dossier uniquement avec inscription à la demi-journée, à la journée ou par semaine sous forme de forfait (repas non inclus : se référer aux tarifs).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche individuelle de renseignement,
- Fiche sanitaire de liaison,
- Fiche d'inscription
- Document mentionnant le quotient familial, ou à défaut la feuille d'imposition N-1 afin de procéder à son calcul,
- Carnet de santé de l'enfant (ou photocopie du carnet de vaccination),
- Numéro de sécurité sociale du parent auquel est rattaché l'enfant,
- Attestation d'assurance extra-scolaire,

- Photocopie de l'Aide au Temps Libre pour les familles bénéficiaires,
- Tout justificatif de prise en charge (Comité d'Entreprise, MSA, ...),

Tout dossier incomplet sera refusé jusqu'à la transmission des pièces manquantes, procédure qui retardera d'autant l'inscription de l'enfant.

L'assurance souscrite par la communauté de communes couvre les participants et les personnels assurant leur encadrement uniquement en cas de dommage non imputable à un tiers.

Activités :

Des projets d'animations sont mis en place dans chaque structure en fonction de l'âge des enfants. Ceux-ci seront communiqués aux familles dès le début du séjour. Les modifications éventuelles du programme seront affichées à l'entrée de la structure. Des séjours courts (mini-camps, nuit camping) peuvent être organisés en parallèle.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour le bon fonctionnement de la structure, il est demandé aux familles :

- d'être ponctuelles,
- d'avertir le responsable de la structure en cas de désistement,
- de respecter les recommandations.

Restauration :

Elle est assurée par les sociétés :

- API Restauration pour les accueils de loisirs de Fussy, Menetou, Saint Martin d'Auxigny et Vasselay
- Ansamble pour l'accueil de loisirs d'Henrichemont, des Aix d'Angillon et communes avoisinantes

Les menus sont affichés dans la structure.

Chaque structure fournit un goûter, qui est une collation.

Equipement :

Prévoir d'équiper les enfants selon les activités et la météo. Tous les jours, les enfants doivent avoir un sac à dos pouvant contenir : un vêtement de pluie, un recharge, de la crème solaire, une casquette. Vérifier dans les structures les effets personnels, vêtements oubliés ou égarés.

3/ Tarifs et règlement

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles.

Toute inscription non annulée 48 heures à l'avance (par mail ou directement sur place) sera facturée selon les souhaits figurant dans le dossier d'inscription (sauf justificatif médical à fournir dans les 2 semaines suivant l'absence).

A compter du 01/09/2018, afin de lutter contre l'effet «réservation/annulation» systématique, 3 absences consécutives, même excusées, entraîneront d'office la désinscription de l'enfant pour la période concernée (sauf justificatif médical).

Mesure valable pour les mercredis et pour les périodes de vacances.

Certaines activités spécifiques, comme les sorties hors territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry, engendreront un coût supplémentaire pour les familles.



4/ Encadrement, sécurité et hygiène

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés (ou en formation) et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...).

Les enfants étant encadrés par du personnel qualifié, la venue des familles sur les lieux de sorties et de camps n'est pas souhaitable.

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé. En cas de traitement, le personnel de la structure n'est pas autorisé à administrer des médicaments

à l'enfant, sauf sur présentation d'une ordonnance à son nom, indiquant la posologie. Sans ce document, et en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille. A cet effet, il est rappelé aux familles de ne pas omettre de signer la fiche sanitaire de liaison et de vérifier la mise à jour des vaccins.

5/ Règles de vie

Afin de bien vivre ensemble, les enfants sont tenus de respecter les règles instaurées par les adultes encadrants. Tout comportement incompatible ou inapproprié avec la vie en collectivité ou mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux), ne sera pas accepté. Des remédiations allant de l'avertissement à l'exclusion pourront être prononcées, après entretien avec la famille.

Echelle de remédiations

Comportements	Démarches de la communauté de communes Terres du Haut Berry	Remédiations
Violences physiques (envers camarades ou adultes encadrant) coups, blessures, atteintes...	Entretien avec un représentant de la communauté de communes, les parents, l'enfant et l'animateur référent. Si comportement répété : - Courrier d'avertissement - Courrier de convocation - Courrier d'exclusion	Mise en place d'échange et solutions entre les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement Si comportement répété : - Avertissement écrit - Exclusion temporaire (durée variable selon la situation) - Exclusion sur la période d'inscription
Insultes (envers camarades ou adultes encadrant)		
Dégradations (locaux, matériel)		
Comportements indécents (non-respect de son intimité et de celle d'autrui ainsi que manque de pudeur)		
Comportements inappropriés (envers camarades ou adultes encadrant) Non-respect des consignes de sécurité, des règles de vie collective, insolence, dégradation, vol, violence verbale, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux, ...		
Selon la gravité du comportement constaté la communauté de communes, en accord avec la famille se réserve le droit d'appliquer la remédiation la plus appropriée.		

6/ Validation

Le présent règlement a été présenté au Conseil Communautaire le 31/05/2018.

Toute inscription dans un centre de loisirs de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.



Une question, un renseignement,...

Contactez le service animation du territoire :

Responsable du service :

Sylvain APERT

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : sylvain.apert@terresduhautberry.fr

3 mois - 3 ans : pôle Petite Enfance

Marie-Line MERIGOT

Tél : 02 48 64 39 68 / Email : petitenfance@terresduhautberry.fr

- Crèches communautaires (Les Aixbullons, Crapahutte)
- Relais d'Assistants Maternels
- Lieu d'Accueil Enfants Parents

3 - 25 ans : pôle Enfance Jeunesse

Anne THOMAS

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : anne.thomas@terresduhautberry.fr

Votre centre de loisirs :

Henrichemont

Hakima BENRABIA au 06 42 98 69 36 / hakima.benrabia@terresduhautberry.fr

Saint-Martin-d'Auxigny

Thomas DEVAUTOUR au 02 48 55 11 11 / thomas.devautour@terresduhautberry.fr

Sainte-Solange

Véronique GAILLARD au 06 32 57 82 00 / veronique.gaillard@terresduhautberry.fr

Espace Jeunes :

Anthony CANON, Vincent BONNIN

Port : 06 77 31 34 62

Email : anthony.canon@terresduhautberry.fr

6 - 11 ans : T.A.P / N.A.P / Acti'Berry

Activités Périscolaires

Romain SOUCHARD

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : romain.souchard@terresduhautberry.fr





**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

www.terresduhautberry.fr

Conception graphique : 02 48 75 00 93
ACCESS
PRINT



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes